

<h1>— HEAD Genève</h1>	<p>Bachelor HES-SO en Arts visuels HEAD – Genève</p> <p>DESCRIPTIF DE MODULE Année académique : 2023 - 2024</p>	 <p>Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland</p>
Domaine	Arts visuels	
Filière	Bachelor Arts visuels	
Titre du module	Représentation – Bachelor thesis	
Type de module	Module d'option – Module obligatoire*	
Code	OA 46.11 (A.AV.334.OA4611.F.15)	
Type de formation	Bachelor	
Crédits ECTS	18 ECTS	
Semestre	Module de niveau B6 (Bachelor thesis) Module organisé sur toute la durée du semestre de printemps	
Lieu	HEAD - Genève	
Prérequis	Avoir validé l'ensemble des crédits ECTS des semestres 1 à 5, soit 150 ECTS.	
Langues principales	Français	
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Le Diplôme de Bachelor atteste d'une première expérience d'auteur-trice-x-s indépendant-e-x-s et de l'acquisition des bases du langage et des outils liés au domaine des arts visuels. De manière générale, durant ce premier cycle d'études l'étudiant-e-x :</p> <ul style="list-style-type: none"> - a acquis les compétences de bases techniques et méthodologiques dans le champ des arts visuels - a acquis les connaissances théoriques nécessaires à l'élaboration d'une pensée critique des arts et de la culture - sait référencer et contextualiser son travail pratique ou une étude théorique - sait articuler ses connaissances artistiques à des concepts ou savoirs provenant d'autres champs - est capable d'énoncer ses objets d'études et de développer des arguments pour les étayer - a constitué une archive de ses travaux et de ses recherches théoriques et pratiques - a une bonne connaissance des milieux professionnels de l'art. <p>À la fin de ce module l'étudiant-e-x sera capable de porter son travail devant autrui. Iel est capable de concevoir un dispositif d'exposition et de l'adapter aux contraintes d'un site particulier.</p>	
Contenu et formes d'enseignement	<p>Le module Bachelor thesis comporte un travail pratique (projet artistique) et un travail théorique (essais bachelor).</p> <p>Le travail pratique consiste en projet personnel développé en atelier sous la conduite de l'équipe pédagogique de l'option.</p> <p>Le travail théorique fait partie intégrante du module Bachelor thesis. Il consiste en l'élaboration d'une contextualisation critique du projet pratique. Il comprend un texte d'environ 20'000 signes, hors annexes, bibliographie et documents visuels.</p> <p>Les étudiant-e-x-s participent à un processus collectif d'échanges. Iels expérimentent avec les enseignant-e-x-s des projets d'expositions. Une démarche responsable vers une professionnalisation dans le domaine artistique est développée.</p> <p>Formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail pratique en atelier - entretiens collectifs ou individuels - séminaires et workshops - projets externes (concours, manifestations, expositions, etc.) 	
Modalités d'évaluation et validation	<p>Seul-e-s les étudiant-e-x-s ayant préalablement validé l'ensemble des modules exigés du premier au cinquième semestre (voir plan d'études) sont autorisé-e-s à présenter et soutenir la Bachelor thesis. Le travail théorique fait l'objet d'une première évaluation spécifique antérieure à la soutenance globale de la Bachelor thesis. Une appréciation écrite est transmise au jury de la Bachelor thesis. La Bachelor thesis (travail théorique et pratique) fait l'objet d'une soutenance devant un jury. Le jury évalue la Bachelor thesis et sa soutenance. La participation et l'assiduité aux rendez-vous de tutorat font partie des éléments évalués. La production de 5 à 10 images</p>	

	<p>représentant le travail artistique / pratique du diplôme de Bachelor fait partie des éléments obligatoires dans le cadre du jury final. À la majorité de ses membres, l'étudiant-e-x valide les 18 crédits ECTS attribués au module de Bachelor thesis ou, si les prestations de l'étudiant-e-x sont jugées insuffisantes, refuse la validation. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est sollicité-e-x par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non-acquis ». Les 18 crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p> <p>Le jury est composé de 5 membres, 2 internes à l'école et 3 personnalités externes.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Pas de remédiation possible.</p> <p>Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe lors du prochain semestre de printemps. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.</p>
Enseignant-e-x-s	Nicolas Chardon, Emilie Ding, Vidya Gastaldon, Valérie Mannaerts, Fabrice Stroun, Niels Trannois,
Responsable-x-s du module	Niels Trannois
Descriptif validé le	06.07.2023
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.